



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Remplace copie verte

N 14. Sep. 57-10

s.C.41.Arg.157.1. - DX/md

Berne, le 13 septembre 1957

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

CADE

A l'Ambassade de Suisse

Buenos Aires

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir vos lettres des 22, 24, 26, 28, 30, 31 août et 2 septembre concernant l'affaire ITALO-CADE et vous exprimons nos remerciements les plus vifs pour toutes les informations et suggestions que vous avez bien voulu nous faire tenir; nous en avons pris connaissance avec le plus grand intérêt.

Le Comité Amérique du Sud de l'Association suisse des banquiers s'est réuni le 28 août à Zurich pour discuter de cette affaire et coordonner l'action des pouvoirs publics et des intéressés en vue de la sauvegarde des importants intérêts suisses en jeu. Du côté des autorités fédérales y ont participé M. le Ministre Stopper, M. Hofer de la Division du commerce et M. Deslex pour notre département.

L'enquête entreprise par l'Association suisse des banquiers sur les titres SODEC et ITALO déposés en Suisse a donné les résultats figurant au tableau ci-annexé. Il en ressort notamment que les titres de propriété suisse déposés en Suisse représentent environ 30 % pour la SODEC et 76 % pour l'ITALO. Le solde des actions SODEC serait la propriété d'actionnaires belges à raison de 30 %, 17 % seraient en Espagne, le solde se répartissant entre la France, le Royaume-Uni, l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique. Quant à celui des actions ITALO, il se trouverait en mains de porteurs italiens, français et anglais. En commentant ces chiffres, M. Dunant, secrétaire de l'Association suisse des banquiers, a relevé que, pour l'ITALO en particulier, les titres étaient répartis sur un très grand nombre de porteurs. M. le Ministre Stopper et différents participants estimant que cet état de choses pourrait avoir quelque influence sur l'attitude des autorités argentines, il a été décidé qu'il serait procédé à une nouvelle enquête sur ce point. Nous ne manquerons pas de vous en communiquer le résultat aussitôt qu'il nous sera connu.

. / .



- 2 -

Après l'examen de ces chiffres, M. le Ministre Stopper fit un exposé sur l'action entreprise à Rome au sein du Club de Paris et sur l'écho qu'elle eut en Suisse et à l'étranger, notamment en Argentine. Pour terminer, il émit l'opinion, partagée par notre département et par les participants à la réunion, que sans vouloir diminuer la valeur des interventions officielles directes, le meilleur moyen d'amener le gouvernement argentin à de meilleures dispositions consiste à faire peser sur lui la menace constante que les marchés des capitaux étrangers lui demeureront fermés tant qu'il n'adoptera pas une attitude plus conciliante à l'égard des capitaux étrangers et notamment de l'ITALO et de la CADE. Afin d'atteindre cet objectif, il a été envisagé de

- entretenir la campagne de presse aussi bien en Suisse qu'à l'étranger;
- inciter la délégation belge à soulever la question à l'Assemblée du Fonds monétaire international et de la Banque Internationale de Développement et de Reconstruction qui se tiendra à Washington le 23 septembre; la première démarche sera faite par la SODEC, tandis que nous nous réservons de l'appuyer par voie diplomatique;
- tâcher de maintenir et si possible de renforcer le front commun constitué à Rome; un dossier sur les deux affaires pourrait être remis aux autres pays membres du Club de Paris.

Nous avons espéré que les principaux intéressés saisiraient l'occasion qui leur était fournie pour nous donner des informations sur ce que se proposaient d'entreprendre les deux sociétés en vue de la sauvegarde de leurs intérêts. Cette attente a été déçue : les intéressés nous ont seulement confirmé l'introduction du recours, le 13 août, auprès du gouvernement argentin. Nous avons cependant cru comprendre que, considérant les choses sous un angle réaliste, la SODEC ne voyait une issue à sa situation critique que dans la négociation en vue d'une indemnisation aussi favorable que possible. Du côté de l'ITALO, on sent que, le danger n'étant pas imminent, les dirigeants de Motor-Columbus, dont la participation n'est d'ailleurs que minoritaire (env. 250'000 actions) ne sont pas pressés de prendre des décisions sur la voie à suivre en cas de rejet du premier recours. Cela peut se comprendre, mais une telle attitude n'est naturellement pas de nature à faciliter notre prise de position officielle dans la réponse que nous voulons donner au gouvernement argentin à sa note du 8 août. Nous avons examiné cette question sous son aspect de principe et sommes arrivés à la conclusion que la note argentine ne saurait demeurer sans réponse, mais qu'un certain laps de temps pouvait s'écouler sans inconvénient avant que cette réponse soit donnée.

. / .

*à Bruxelles

- 3 -

Comme vous l'aurez appris entre-temps, nous allons en préparer le texte; elle aura pour objectifs principaux de rouvrir le dialogue et d'apprendre des Argentins leurs intentions à l'égard de l'ITALO et de la CADE et, en particulier, si l'introduction des deux recours a un effet suspensif sur le décret du 23 juillet.

La séance du Comité Amérique du Sud a d'ailleurs été en grande partie occupée par une longue discussion déclenchée par un représentant de la Motor-Columbus. Il souleva la question de savoir s'il ne serait pas opportun de créer un Comité spécial des porteurs d'actions Italo-Argentina. Cette proposition fut combattue énergiquement par M. Linder, Directeur général du Crédit Suisse, le Président du Comité Amérique du Sud, le Secrétaire de l'Association suisse des banquiers qui soulignèrent l'importance de maintenir une unité d'action. Les représentants des autorités fédérales donnèrent leur appui à cette manière de voir. D'après les informations recueillies depuis, il semble que la Motor-Columbus ait renoncé à son projet.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt la note annexée à votre lettre du 24 août, relative aux possibilités qui se présentent à notre pays et à la Belgique pour obtenir l'appui des autres pays membres du Club de Paris dans leur effort commun tendant à amener les autorités argentines à faire des propositions raisonnables pour l'indemnisation des deux sociétés. Nous nous réservons d'approfondir l'examen de vos suggestions avec M. le Ministre Stopper, mais ne pourrions guère entreprendre un travail utile à ce sujet avant de connaître les intentions des sociétés. En effet, la voie qui vous paraît pouvoir être suivie ne pourrait être prise en considération que si les compagnies intéressées renonçaient à recourir devant les tribunaux contre le rejet probable de leur recours au gouvernement. Par ailleurs - sans toutefois nous faire trop d'illusions sur la portée pratique d'une telle possibilité -, nous nous priverions dès le début de la faculté de demander un paiement immédiat de l'indemnité qui pourrait être fixée.

L'étude à laquelle procède notre service juridique sera terminée dans quelques jours; nous aurons soin de vous faire part de ses conclusions.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre haute considération.

1 annexe

Le secrétaire général

Copies sans annexe pour information à:

M. le Ministre Stopper
Division du commerce
Ambassades de Suisse à Vienne, Bruxelles, Copenhague, Rome, Oslo,
La Haye, Londres, Stockholm, Paris.